

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Jessie Bérubé		Date d'inspection Le 19 décembre 2025	
Nom de l'établissement Centre Éducatif Les Farfeloups		Numéro de permis 2021094	
Adresse 154 rue Canada Saint-Quentin NB E8A 1G7		Numéro de téléphone (506) 253-9924	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 21		Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Mona Martin	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités.	24(1)(c)(iii)	08 déc. 2025	12 déc. 2025
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	08 déc. 2025	12 déc. 2025
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
- La lacune a été corrigée par courriel. Le ratio n'a pas été vérifié.

original signé par
Mona Martin
Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 19 décembre 2025

Date

original signé par
Jessie Bérubé
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 19 décembre 2025

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"